



Haut
Lignon
Communauté de Communes

Communauté
de Communes
du Haut-Lignon

13, allée des Pâquerettes
43190 TENCE
Tél. 04 71 59 87 63
cc.hautlignon@wanadoo.fr
www.cc-hautlignon.fr

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 27 FEVRIER 2024 à 20 HEURES
A LA SALLE POLYVALENTE DU BRU A SAINT-JEURES**

Le 27 février 2024, le Conseil Communautaire convoqué le 20 février 2024, s'est réuni à la salle polyvalente du Bru à Saint-Jeures, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

Présents : Rose-Marie BROTTESS, Catherine CACHARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Jean-Michel EYRAUD, Marie-Paule FOURNEL, Hélène LIONNET, Kilpéric LOUCHE, Denise MASSARDIER, Henri MONTELMARD, Michel PABIOU, Sandra PICOT, Frédéric ROUX, Gilbert RUEL, David SALQUE-PRADIER, Denise VALLAT.

Absents représentés : Olivier BROUSSARD (avait donné pouvoir à Philippe DIGONNET), Christian OUIILLON (avait donné pouvoir à André DUBOEUF), Patrice ROUSSON (avait donné pouvoir à Michel PABIOU), Brigitte ROYET (avait donné pouvoir à Catherine CACHARD).

Absents excusés non représentés : Léo BADER, Lucas ROCHER.

Elu secrétaire de séance : Rose-Marie BROTTESS.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 24
- Votants : 24

1 - Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne Rose-Marie BROTTESS comme secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 novembre 2023 :

Le procès-verbal du conseil communautaire du 30 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

3 - Finances, Développement Economique :

3.1) Délibération pour les travaux d'éclairage public à la ZA des Barandons au Chambon :

David SALQUE-PRADIER présente l'avant-projet des travaux d'éclairage public sur la ZA des Barandons, qui a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 29.297,28 € H.T. Conformément aux décisions prises par le comité Directeur du Syndicat Départemental, il peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la CCHL une participation de 55 % soit 16.113,50 €. Ce montant pourra être revu en fin de travaux suivant le décompte définitif des dépenses.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

Le Chambon-sur-Lignon

Chenereilles

Le Mas de Tence

Le Mazel Saint-Voy

Saint-Jeures

Tence

3.2) Délibération pour validation du plan de financement pour la construction de la médiathèque de Saint-Jeures :

David SALQUE-PRADIER précise que le plan de financement avait été présenté lors du conseil communautaire du 30 novembre 2023 mais que les règles de certains financeurs avaient évoluées et de ce fait certaines subventions sont à revoir. Le montant global du projet s'élève à : 739.910 € H.T. soit 887.892 € TTC. David SALQUE-PRADIER présente les ajustements nécessaires à réaliser sur les budgets 2023.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à la majorité (23 voix pour et une abstention) pour valider le plan de financement et autoriser Monsieur le Président à déposer auprès des partenaires financiers (Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Haute-Loire) les demandes de subvention nécessaires à la réalisation de ce projet.

3.3) Délibération pour validation de l'Avant-Projet Sommaire et du plan de financement pour la construction de la crèche du Chambon/Lignon :

David SALQUE-PRADIER présente l'avant-projet sommaire et le plan de financement pour la construction de la crèche du Chambon/Lignon. Le montant global du projet s'élève à de 1.296.476 € H.T. soit 1.555.771,20 € TTC.

Pierre GARNIER précise que comme pour la construction de la médiathèque de Saint-Jeures, une convention de mandat sera établie avec la commune pour les frais de maîtrise d'œuvre et autres études. Kilpéric LOUCHE explique que le projet de renaturation de la cour est une bonne chose.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à la majorité (23 voix pour et une abstention) pour valider l'Avant-Projet Sommaire et autoriser Monsieur le Président à déposer auprès des partenaires financiers (Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Haute-Loire) les demandes de subvention nécessaires à la réalisation de ce projet.

3.4) Délibération pour lancement du projet de construction de la crèche du Mazet Saint-Voy :

David SALQUE-PRADIER précise que les élus souhaitent travailler sur le projet de construction de la crèche du Mazet Saint-Voy. Afin de définir le projet, une consultation pour le choix d'un cabinet d'architecte a été lancée.

Alain DEBARD précise également que ce projet permettra d'adapter les locaux et d'accueillir plus d'enfants sur la structure en ayant des conditions d'accueil adéquates.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser la CCHL à porter ce projet de construction de la crèche du Mazet Saint-Voy et autoriser Monsieur le Président à choisir le cabinet d'architecte pour l'établissement du programme et du projet, après avis de la commission des marchés

4 – Environnement – Cadre de Vie - Urbanisme :

4.1) Délibération pour choisir un cabinet d'étude pour la réalisation d'audits énergétiques et d'études de faisabilité pour l'implantation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et intercommunaux :

Gilbert RUEL explique que suite à l'appel d'offres lancé le 18 janvier 2024, les cabinets d'études avaient jusqu'au 12 février 2024 pour répondre. La réunion de la commission des marchés s'est tenue le 22 février 2024 et a proposé de retenir la proposition du Cabinet AD3E Conseil pour la somme de 56.850 € H.T.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT	%
Audits énergétiques	42.525 €	Etat Fonds vert	45.480 €	80,00 %
Etude d'opportunité Panneaux photovoltaïque	14.325 €	CCHL	11.370 €	20,00 %
TOTAL	56.850 €	TOTAL	56.850 €	100,00 %

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour retenir le cabinet proposé et demander une subvention au titre du Fonds Vert.

5 – Vie Sociale – Enfance Jeunesse – Ramassage Scolaire :

5.1) Délibération pour signature d'une convention pour la gestion du temps méridien et du temps périscolaire avec la commune du Chambon/Lignon :

Rose-Marie BROTTES présente la convention pour la gestion du temps périscolaire le matin et le soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et l'accueil périscolaire le matin, les mercredis, ainsi que le temps méridien pour prendre le repas au Collège du Lignon. La CCHL facturera à la commune du Chambon/Lignon un montant de prestation de 53.780 € pour l'année 2024 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024).

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

5.2) Délibération pour signature d'une convention pour la gestion du temps méridien avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Rose-Marie BROTTES présente la convention avec la commune du Mazet Saint-Voy pour la gestion temps méridien de 11h30 à 13h30. La CCHL facturera à la commune du Mazet Saint-Voy la somme de 18,50 €/heure au nombre d'heures effectuées pour l'année 2024. La Mairie du Mazet Saint-Voy s'engage à verser la somme de 10.656 € à la CCHL pour cette période.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

5.3) Délibération pour signature d'une convention pour la gestion du temps périscolaire avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Rose-Marie BROTTES présente la convention avec la commune du Mazet Saint-Voy pour la gestion temps périscolaire de 16h30 à 18h30. Le Centre de Loisirs Intercommunal met à disposition 2 personnes à l'école primaire du Mazet Saint-Voy tous les jours de l'année scolaire du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Durant ce temps, elle mettra en place des activités d'éveils culturelles, artistiques ou sportives. Suivant les demandes des familles pourra être proposé un accompagnement scolaire dans la mesure des possibilités d'accueil.

La Mairie du Mazet Saint-Voy s'engage à verser à la Communauté de Commune du Haut-Lignon, la somme de 9.324 € pour cette période.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

6 – Tourisme :

6.1) Délibération pour signature de la convention avec le Comité Départemental de Randonnées Pédestres :

David SALQUE-PRADIER présente la convention avec le CDRP 43.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

6.2) Délibération pour prolongation du dispositif Avenir Montagne Ingénierie :

David SALQUE-PRADIER rappelle qu'il s'agit d'une coopération entre les territoires Mézenc Loire Meygal, Sucs et Haut-Lignon. Ces territoires ont été lauréats du programme Avenir Montagne Ingénierie lancé et cofinancé par la Banque des Territoires. Le programme a permis l'accompagnement sur 2 ans 2022/2023 à hauteur de 60 000 € par an pour repenser la stratégie vers un développement d'une offre touristique diversifiée toute l'année, durable et respectueuse de la biodiversité et des paysages.

Le 15 septembre 2023, le territoire a déposé une demande de prolongation de l'appui du dispositif Avenir Montagne Ingénierie, qui a été accepté par le Ministère. Le territoire a donc obtenu la prolongation du financement du poste de chef de projet sur 2 ans pour un montant total de 80 250 €.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de prolongation du dispositif.

7 – Culture et Communication :

7.1) Délibération pour fixer les tarifs du Festival de Musique Vivarais Lignon pour l'année 2024 :

Denise VALLAT présente au conseil communautaire les propositions de tarifs pour l'édition 2024.

Les tarifs proposés pour l'année 2024 et les suivantes sont :

- **Concerts :**

- **Place plein tarif :** 22 €/concert.
- **Place tarif réduit :** 12 €/concert (enfant 6/15 ans – chômeurs – étudiants – élèves adultes de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon).
- **Place gratuite :** enfant moins de 6 ans et élèves enfants de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon.

- **Stage : tarif :** 70 €.

- **Encarts publicitaires :**

Tarifs des encarts publicitaires	
1/8 ^{ème} page	65 € TTC
¼ page	120 € TTC
½ page	200 € TTC
1 page	380 € TTC

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour approuver les tarifs présentés.

8 – Personnel :

Délibération pour création de postes et augmentation de temps de travail :

David SALQUE-PRADIER propose de créer les postes suivants :

- 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet pour prendre en compte l'augmentation du temps de travail au sein du service Enfance-Jeunesse pour répondre à la hausse des effectifs accueillis en centre de loisirs et également pendant le périscolaire réalisé pour les communes.
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet suite à la réussite à ce concours.

Il propose également d'augmenter :

- la durée du temps de travail d'un poste d'agent social de 60% (21 h/semaine) à 80% (28h/semaine) pour prendre en compte la création du Lieu d'Accueil Enfant Parents.
- La durée du temps de travail d'un poste d'adjoint du patrimoine de 9h/semaine à 20h/semaine pour prendre en compte les besoins du service Lecture Publique

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour voter ces propositions.

9 – Informations :

8.1) Décisions du bureau communautaire prises dans le cadre de ses délégations :

Décision n° 2024-01 du 14/02/2024 : attribution d'une aide financière de 5.000 € suite à la demande de la Société Garage RUEL, représentée par Monsieur Guylain RUEL qui sollicite de la Communauté de Communes une aide financière pour la rénovation de son local situé au Mazet Saint-Voy. Le montant du projet s'élève à 51.985,04 € H.T. avec un financement régional sollicité de 10.000 €.

La séance est levée à 22h00

Le Président de la CCHL
David SALQUE-PRADIER

Fait à Tence, le 27 mars 2024
La Secrétaire de séance
Rose-Marie BROTTES

